

COLLOQUE À NICE

LA PRÉSENTATION DE "REK" A SUSCITÉ BEAUCOUP D'INTÉRÊT

Organisé dans le cadre prestigieux de l'Université de Nice, le colloque sur la recherche en kinésithérapie a été suivi par un public passionné.

Le numéro 2 de "REK" intitulé "Kinésithérapie et évaluation" et "Kinésithérapie et ostéopathie" a servi de base à des discussions très enrichissantes dans les gradins de l'amphithéâtre de la Faculté des sciences humaines de Nice. L'autonomie, l'émancipation des kinésithérapeutes, pour inéluctable qu'elle soit, n'arrivera pas par le seul fait de la souhaiter, il faudra la provoquer, la susciter. Il faudra aussi convaincre les pouvoirs publics que notre science est suffisamment mûre et responsable pour que la confiance lui soit octroyée. La démarche de Franck Gatto et d'Eric Pastor est d'autant plus remarquable et digne de reconnaissance qu'elle va tout à fait dans le sens obligé : la deuxième revue de

"REK" qui vient de sortir des presses a l'immense mérite de tirer la kinésithérapie vers le haut et d'être en même temps didactique et aisée à appréhender.

La revue a rempli totalement la mission que ses auteurs s'étaient fixés : identifier, répertorier et publier les travaux de recherche en kinésithérapie.

"Les masseurs-kinésithérapeutes ont une compétence d'expertise créatrice au nom de la qualité, suivant en cela, la loi du 4 mars 2002" a notamment expliqué Franck Gatto dans son exposé initial. Il a poursuivi ainsi : "les articles de REK font la preuve, sur le plan scientifique, administratif et politique de la maturité de la profession pour qu'elle puisse se constituer en discipline".

La chaude appréciation du professeur Christian Roux

Le professeur des universités, Christian Roux, va tout à fait dans ce sens quand il écrit dans REK : "Ultime étape de la constitution d'une discipline, c'est ce que l'on appelle la didactisation des savoirs (...): il s'agit d'extraire les savoirs multiples et désordonnés des situations sociales où ils ont été produits pour les présenter de manière systématique et par ordre de complexité croissante".

Le professeur Roux ajoute, enfin : "À la lecture de votre excellente revue 'Recherches en kinésithérapie', je pense que vous en êtes à cette ultime étape. Donc, à ce jour, votre discipline est scientifiquement constituée".

Néanmoins, comme il n'est pas de ceux qui promettent la peau de l'ours avant de l'avoir tué, il conclut en ces termes : "Il vous reste maintenant à mener un combat plus politique - politique au sens de la vie dans la cité - par rapport à certaines disciplines que je qualifierais d'impérialistes et qui, parce que vous allez forcément leur faire de l'ombre, risquent de vous phagocytter".

Les interrogations et les certitudes de Chantal Eymard

L'intervention de Chantal Eymard à ce colloque permet à l'assistance de réfléchir sur des problèmes de fond et de forme...

Sur le fond, à la question "la kinésithérapie constitue-t-elle une branche à part entière en matière de santé ?", elle répond par l'affirmative, considérant que la médecine est, depuis 1314, définie comme la science de la conservation et du rétablissement de la santé ; "donc, nous y sommes". Cependant, en constatant que, depuis

1715, on a réduit la médecine au Corps des médecins et non plus à la santé, elle affirme alors : "la kinésithérapie est une branche de la santé, mais n'est plus une branche de la médecine depuis cette date !" Aussi, elle s'interroge : "ne doit-on pas, à plusieurs professions élaborer une autre discipline parallèle à la médecine ?" Même question à propos du terme "paramédical". Est-il adapté ? Il signifie "le long de, appartenant à, dans la sphère de" ou comme l'avait dit l'ancienne ministre Martine Aubry "autour de" alors que, disait-elle, cela ne va pas car vous (les "paramédicaux") vous êtes en plein dedans... (le médical N.D.L.R.). Les participants du colloque ont estimé que le terme "paramédical" les choquait moins que "auxiliaire médical", même si, officiellement cette dernière appellation ne concerne que 5 professions alors que le terme paramédical englobe des métiers plus éloignés.

La VAE de Chantal Riolacci, le DLM de Serge Theys, l'ostéopathe de Maurice Ramin

Le colloque de Nice sur le deuxième numéro de REK a comporté d'autres moments forts comme l'a été l'exposé de Chantal Riolacci de l'Université de Corte sur la VAE, autrement dit la Validation des acquis d'expériences. "La VAE a vocation à s'appliquer aux sciences qui font appel à ou aux expériences" a-t-elle expliqué en précisant que cette VAE doit être l'objet d'un processus validé dès son initiation par une autorité compétente. Elle a présenté la démarche de VAE et de formation réalisée avec réussite en partenariat entre l'INK et l'Université de Corse.



Eric Pastor, Franck Gatto et Chantal Eymard, Maître de conférences à l'Université de Provence.

Le DLM a été l'objet d'un exposé de notre confrère Belge **Serge Theys** qui n'a pas eu peur de sortir des sentiers battus et rebattus. Il résume les **directives actuelles sur le DLM en trois propositions** :

- *En dehors de tout contexte douloureux, le massage aborde directement l'œdème par sa portion caudale tant qu'il reste réversible ou réduit, et par sa position frontale lorsqu'il est douloureux, dur et irréversible.*

- *La deuxième considère qu'en dehors de toute zone douloureuse, la pression soit proportionnelle à la consistance de l'œdème sous-jacent.*

- *Enfin une traction cutanée est autorisée s'il n'y a ni douleur ni trouble trophique. Étirement en centrifuge sur la zone congestionnée et en centripète en aval ou sur une zone dégonflée.*

Serge Theys mit en garde ses confrères français en leur narrant le fait qu'en Belgique, on lui demande de faire des cours de DLM et qu'il n'a plus le droit de le pratiquer dans son pays ! **Maurice Ramin**, MK diplômé en thérapie manuelle ostéopathique, a commenté l'article qu'il a écrit pour REK et qui traitait de l'ostéopathie des différentes lésions des os costaux et sacral.

Pour lui, il est indispensable d' "évaluer un outil diagnostic pour ces différentes lésions". Pour cela, dit-il, "il faut randomiser l'ostéopathie avec une rigueur toute scientifique et avec une méthodologie éprouvée. La validation du test diagnostic des os coxaux et de l'os sacral en position debout a une influence sur l'identification des lésions et de leurs états".

Les résultats ont mis en évidence une bonne reproductibilité inter et intra-examineurs de l'existence ou non d'une lésion. CQFD.

Pour finir : la recherche en ostéo par Roland Solère et les réseaux bronchiolites par Didier Evenou et Dominique Pelca

L'ostéopathie était le sous-titre du deuxième numéro de REK, il était logique que cette partie de la kinésithérapie soit appréhendée par deux orateurs différents. **Roland Solère** MK, diplômé lui aussi en ostéopathie a complété l'exposé de son prédécesseur en précisant que l'ostéopathie est en voie d'évolution et qu'elle va devoir faire ses preuves indiscutables pour être reconnue à sa juste valeur et, pour lui aussi, cette discipline ne sera reconnue que s'il existe de nombreux travaux scientifiques venant corroborer les constatations cliniques qui elles, sont nombreuses mais pas forcément validées.

La dernière intervention fut l'œuvre du tandem **Didier Evenou et Dominique Pelca** qui apportèrent leur témoignage des avantages, au bénéfice des jeunes patients, du travail en réseau dans le cadre des bronchiolites.

Il s'agit d'une réponse pertinente en termes de santé publique à l'attente de soins posée par les épidémies de bronchiolites en automne et en hiver. Il s'agit surtout d'une alternative avantageuse à tout point de vue à l'hospitalisation. Le travail en réseau, selon l'étude publiée dans REK, permet au kinésithérapeute non seulement de travailler en équipe même en étant libéral, d'améliorer la



prise en charge des patients et de plus, il favorise l'autonomie et la responsabilité de la profession.

En résumé, ce colloque de Nice fut extrêmement riche compte tenu de la qualité des intervenants de la pertinence de leurs exposés qui sont développés dans la revue REK qui fut d'ailleurs très demandée dès la fin de la matinée.

Nos lecteurs sont invités à nous la commander sans tarder.

Gérard Colnat

Bon de commande à photocopier

Tarifs individuels

France et étranger

- Particuliers **25 €**
 Étudiants (sur justificatif) **15 €**

Tarifs institutions

- France** **35 €**
Étranger **45 €**

À retourner avec votre règlement
à la **SPEK**
24, rue des Petits Hôtels, 75010 Paris
Tél. : 01 44 83 46 46 – Fax : 01 44 83 46 47

Nom
 Prénom
 Adresse
 Téléphone
 E-mail :

Ci-joint, mon règlement d'un montant
de € pour revue(s) n° 2 par :

Chèque n°
 ou
 CCP n°
 à l'ordre de la SPEK

CB n° :
 Date d'expiration :/...../.....

Le Signature obligatoire

• Exercice libéral salarié
 • Date de naissance/...../.....
 • Année du D.E.